COMMUNE DE LANGUEUX Côtes d'Armor

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL séance du 30 novembre 2021

L'an deux mille vingt et un, le trente novembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Isabelle POULAIN-

COLANI, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Isabelle ETIEMBLE, Angélique STEUNOU, Françoise GALLOUET, Françoise HURSON, Valérie TRAISSAC, Amandine ANDRE (excusée pour les rapports n°2021-99 à 109 — pouvoir donné à Jean-Pierre REGNAULT), Marion

BOUCHEVREAU

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Michaël BAUDET, Christian KERAUTRET, Jean-Louis SENECHEAU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT,

Christophe MINAUD

Absents excusés Mesdames Catherine PEPIN (pouvoir donné à Isabelle POULAIN-

COLANI), Kristell LE MAUFF (pouvoir donné à Richard HAAS)

Monsieur Jérôme TRONEL (pouvoir donné à Françoise HURSON)

Secrétaire Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2021-103 | CREATION DU CONSEIL MUNICIPAL DES JEUNES

Rapporteur: Madame Laura BLEVIN, Adjointe à l'Enfance Jeunesse

Considérant l'intérêt de mobiliser les enfants comme acteurs de la vie citoyenne, la commune de Langueux propose la mise en place d'un Conseil Municipal des Jeunes (CMJ), dans la continuité du Conseil Municipal des Enfants, impulsé depuis plusieurs années (1988).

L'apprentissage de la démocratie intervient dans le cadre de l'école, des temps péri et extra scolaires et du milieu familial. L'objectif éducatif est de permettre aux jeunes Langueusiens, un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge qui passe, notamment, par la familiarisation avec les processus démocratiques (le vote, le débat contradictoire, les élections, l'intérêt général face aux intérêts particuliers...), mais aussi par une gestion de projets, par les jeunes euxmêmes, accompagnés par des élus adultes.

A l'image d'un conseil municipal d'adultes, les jeunes élus devront réfléchir, décider puis mener à bien des actions dans l'intérêt de toute la population, devenant ainsi des acteurs à part entière de la vie de la commune.

La création du CMJ s'inscrit dans une dynamique citoyenne, où la participation des jeunes à la vie démocratique de la commune prend toute sa mesure.

C'est aussi une expérience enrichissante pour le travail en équipe, la prise de parole en public, le débat collectif, le rapport aux autres...

La mise en place d'axes de travail tels que les réunions de commissions, les assemblées plénières, le comité de suivi, permet de viser à atteindre ces objectifs.

Ce CMJ sera composé d'adolescents langueusiens, âgés de 11 à 17 ans (à partir de la classe de 6^{ème}). A la création du Conseil Municipal des Jeunes, les enfants s'inscriront sur la base du volontariat après avoir complété le dossier de candidature et rédigé une lettre de motivation. L'engagement sera d'une année renouvelable une fois, soit deux années au total.

La mission première du jeune élu est de représenter les jeunes auprès de la municipalité. Son rôle consiste à être force de proposition pour la réalisation de projets ayant un intérêt pour la vie des Langueusiens en général et des jeunes en particulier. Il est prévu d'organiser au moins une séance plénière par an. Un règlement sera établi afin d'en déterminer le cadre : objectifs, rôle des élus, déroulement d'élections, commissions...

Le CMJ pourra disposer d'un budget défini par les conseillers municipaux adultes.

Aussi, je vous propose:

- de créer le Conseil Municipal des Jeunes qui a pour objectif de permettre aux jeunes un apprentissage de la citoyenneté adapté à leur âge,
- d'autoriser Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer tout document relatif au Conseil Municipal des Jeunes.

Le présent rapport, mis aux voix, est ADOPTE à l'unanimité.